

RENOVATION ENERGETIQUE : EN AVANT TOUTE ... ?

Paris le 27 novembre 2018 - **Enfin ! Annoncé depuis déjà plusieurs semaines, le Plan de Rénovation Énergétique, ou plutôt la feuille de route pour le quinquennat a été dévoilée vendredi 24 novembre. Les mesures annoncées par les Ministres de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires témoignent de la mobilisation des Pouvoirs Publics pour relever les défis de la transition énergétique.**

Coénove salue l'ampleur des mesures annoncées et la volonté de proposer un plan cohérent afin de s'attaquer aux freins identifiés pour atteindre l'objectif de 500 000 logements rénovés chaque année, objectif affiché sans succès depuis plusieurs années et repris par les Ministres. Le président de Coénove, Bernard Aulagne se félicite de retrouver dans ces annonces plusieurs propositions de Coénove : transformation du Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) en prime, fléchage vers les travaux les plus performants, simplification des dispositifs d'aides, amélioration de la communication vers les utilisateurs en renforçant le rôle et la connaissance des guichets uniques, révision de la réglementation thermique des bâtiments existants pour y intégrer un objectif de résultat après travaux, refonte du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) et de l'audit énergétique, par exemple .

Coénove partage la volonté de promouvoir une rénovation énergétique abordable, par une succession de travaux programmés dans le temps. Même si une rénovation globale peut sembler plus performante, elle se heurte très souvent à des difficultés concrètes de mise en œuvre (intervention en milieu habité), sauf dans les cas de mutation évidemment, d'où l'intérêt d'un véritable phasage des travaux avec une adaptation de mécanismes de financement (écoprêt à taux zéro, notamment).

Il reste maintenant à transformer ces annonces en actes concrets : Coénove apportera toute l'expertise de ses membres pour contribuer à la définition précise et à la mise en œuvre rapide de ces mesures.

À propos de Coénove

Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble les acteurs majeurs de la filière gaz – énergéticiens, industriels et professionnels – tous convaincus de la pertinence d'une approche nouvelle basée sur la complémentarité des énergies et la place que l'énergie gaz doit jouer dans la stratégie énergétique de la France.

Elle se mobilise aux côtés des parties prenantes pour apporter des solutions innovantes et durables aux nombreux défis de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans le sens de l'intérêt général.

Pour toute demande contacter A+ Conseils :

Claire-Anne Brulé
01 44 18 65 57 - 06 30 86 41 29
eni@aplusconseils.com

Christelle Alamichel
01 44 18 65 58 – 06 31 09 03 83
eni@aplusconseils.com